



**Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**  
**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

---

## CTMESR du 25 juin 2020

Déclarations liminaires, notamment la [déclaration commune FO, CGT, FSU, SUD](#) et celle de [FO ESR](#).

**Réponse du DGRH.** Réfute le "Passage en force". La ministre qui passe plus de 20h, elle est particulièrement attaché au dialogue social. On a un joli dialogue social devant nous. On a de l'argent. Repyramidage, aussi bien IT que enseignants-chercheurs. Chantier qui s'amorce. Objectif protocole d'accord. Au bénéfice des personnels de l'ESR.

Vote de la motion suivante :

*Les élus du CT-MESR ont découvert avec stupéfaction que les principaux articles de la LPPR qui vont modifier en profondeur l'organisation du travail des personnels de l'ESR (« tenure tracks », CDI de mission scientifiques, etc.) ne seront pas examinés par le CT-MESR, au motif qu'ils ont été vus préalablement au CSFPE.*

*Le CT-MESR dénonce l'urgence imposée par le ministère dans l'examen de ce projet de loi, qui ne se justifie en rien, et qui a provoqué un calendrier intenable des instances. Le ministère a décidé de maintenir la date du CSFPE alors que le CT-MESR, boycotté, ne s'était pas tenu. En faisant cela, le ministère empêche l'examen d'articles cruciaux pour l'avenir de l'ESR par les élus du CT-MESR. Le CT-MESR dénonce cette manœuvre délibérée du gouvernement qui cherche à passer en force et atténue de fait le rôle de cette instance.*

7 pour (snptes, cgt, fsu, sud, fo), 8 abstentions (cfdt, unsa).

### **Le ministère a d'abord demandé au CTMESR de se prononcer sur plusieurs articles de la loi.**

#### **Article 10.**

Explication de vote FO ESR : Danger, notamment sur le 2<sup>ème</sup> alinéa. Officialise les Unités de Recherche avec des établissements non public.

Vote sur l'article 10 : 1 pour (unsa), 7 contre (cgt, fsu, sud, fo), 7 abstentions (snptes, cfdt).

#### **Articles 14.**

Explication de vote FO ESR : Contre les dispositifs d'intéressement, donc contre leur extension aux EPST.

Vote sur l'article 14 : 4 pour (snptes), 8 contre (cgt, cfdt, sud, fo), 3 abstentions (fsu, unsa).

#### **Article 16.**

Explication de vote FO ESR : Il Va dans le sens du renforcement de l'autonomie avec la délégation de pouvoir. IV diminue les prérogatives de la commission de la recherche (plus compétente pour les conventions avec les EPST). VII conventions de valorisation : silence du ministère vaut approbation. X. fondations partenariales. Peuvent acquérir des immeubles

autres que ceux nécessaires au but . XII. L'Institut de France et les académies.  
Externalisation de la compta. Personnels payés par convention de mandat.

Vote sur l'article 16 : 7 contre (cgt, fsu, sud, fo), 8 abstentions (snptes, cfdt, unsa).

### **Article 19.**

C'est l'article qui ratifie l'ordonnance de décembre 2018 sur les regroupements expérimentaux que FO ESR a toujours combattu.

Vote sur l'article 19 : **unanimité contre !**

### **Article 24 III** reclassement des CR et MC.

L'administration explique qu'on reprend le dispositif de 2010 pour les MC. C'est un effort budgétaire important. L'administration nous informe que la loi ne devrait sortir qu'après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Remarque : Ce dispositif ne répond en rien aux revendications de revalorisation des rémunérations et des carrières, FO ne prend pas part au vote.

Vote sur le III de l'article 24 : 7 pour (snptes, fsu, unsa), 3 contre (cfdt), 4 abstentions (cgt, sud), 1 nppv (fo).

### **Article 6.**

Remarque. C'est un article sur les doctorants et chercheurs étrangers accueillis dans le cadre d'un séjour de recherche.

Vote sur l'article 6 : 8 pour (snptes, cfdt, unsa), 1 contre (sud), 6 abstentions (cgt, fsu, fo).

### **Avis global sur la loi**

Vote : 5 pour (snptes, unsa), 7 contre (cgt, fsu, sud, fo), 3 abstentions (cfdt).

Le CTMESR rejette donc majoritairement la LPPR.

### **Examen de vœux**

Le CTMESR adopte ensuite plusieurs vœux, dont plusieurs à l'unanimité, notamment celui demandant la suppression de l'article 3 sur des « chaires de chercheurs juniors », celui demandant la saisine du CHS-CT.